

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

L'an deux mille vingt-cinq le 27 juin, le Conseil Municipal de la Commune de Veigy-Foncenex dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Madame Catherine BASTARD, Maire.

Date de convocation : 20 juin 2025

Présents – Madame Catherine BASTARD, Maire et Mesdames et Messieurs Bruno DUCRET, Rosy CHAMAYOU, Antonio PEREZ-RAMOS, Jeanne VUAGNOUX, Alain GATTELET, Laurence PILLONEL, Julie GIRARD, adjoints, ainsi que :

Mesdames et Messieurs Italo GARD, Maria-Hélène DE SIEBENTHAL, Guy LANCON, Patrice BOUTHORS, Hélène LEVA, Florence PIGNIER, Virginie SUATON, Philipp DALHEIMER, Charlotte LAFOURCADE, Isabelle DEMIERRE, Michel BREASSON, Samuel DELEAGE, Nathalie DETRUCHE, Daniel FAVRE conseillers municipaux, formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés – Mesdames et Messieurs Dominique PETITJEAN, Laurent DEMOLIS, Josette CHAMBOUX, Jean-Marc LHERMET, Béatrice HUEHN.

Procurations

M. Patrice BOUTHORS a reçu procuration de M. Dominique PETITJEAN
Mme Rosy CHAMAYOU a reçu procuration de M. Laurent DEMOLIS
Mme Jeanne VUAGNOUX a reçu procuration de Mme Josette CHAMBOUX
Mme Catherine BASTARD a reçu procuration de M. Jean-Marc LHERMET
M. Philipp DALHEIMER a reçu procuration de Mme Béatrice HUEHN

Secrétaire de séance : Madame Isabelle DEMIERRE

Nombre de conseillers :	27		
En exercice	: 27	Pour	: 27
Présents	: 22	Contre	: /
Votants	: 27	Abstention	: /

3.6. BAIL PORTANT MISE A DISPOSITION D'UN TERRAIN POUR LES RESEAUX DE COMMUNICATIONS ELECTRONIQUES

Madame le Maire,

INFORME que TOTEM France, filiale foncière d'ORANGE, est une entreprise spécialisée dans la gestion et la commercialisation d'infrastructures passives. La société a notamment pour objet l'étude, la conception, la construction, la détention, la gestion, l'entretien, l'achat et la commercialisation d'infrastructures (toits-terrasses, pylônes, ...) ayant la capacité d'accueillir des équipements radioélectriques de communications électroniques en France.

PRECISE que l'objet du bail portant mise à disposition d'un terrain précise les conditions dans lesquelles l'autorité signataire autorise l'occupation par TOTEM France de l'emplacement afin de lui permettre l'étude, la conception, la construction, la détention, la gestion, l'entretien, d'infrastructures passives ou Point-Haut afin de commercialiser des prestations au profit du client ORANGE, exploitant sur ledit Point-Haut notamment des réseaux communications électroniques, et toute activité connexe. A cette fin, TOTEM France et ses clients installeront sur l'emplacement des équipements techniques.

INDIQUE que les conditions de déploiement des équipements de la société TOTEM France se situent sur la parcelle cadastrée section E n°2072 située 353 Route des Voirons, Le Damier, 74140 VEIGY-FONCENEX, d'une surface de 42 m² environ. La convention est conclue pour une durée de 9 ans, renouvelable tacitement par périodes successives de six ans. Elle est acceptée moyennant un loyer annuel de 5 000 euros net.

Vu le projet de bail portant mise à disposition d'un terrain de la société TOTEM FRANCE ci-annexé,

Considérant la nécessité de prévoir une installation qui viendra remplacer les équipements installés de manière provisoire sur la parcelle cadastrée section E n°1510 située 53A Route des Voirons – 74140 VEIGY-FONCENEX, adopté par délibération DEL_2024_107 du Conseil municipal en date du 6 décembre 2024,

Considérant qu'il est dans l'intérêt de tous de proposer une couverture intérieure des services de radiotéléphonie numérique,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

APPROUVE la convention ci-annexée de la société TOTEM FRANCE définissant la mise en œuvre de la couverture réseaux des opérateurs de communications électroniques.

ACCEPTÉ les termes de la convention et notamment les conditions financières telle que fixée à l'article XIII moyennant une redevance annuelle de 5000 euros (cinq mille euros) euros nets, toutes charges incluses, augmentée annuellement de 1 %.

PRECISE que le loyer annuel sera augmenté de 2500 (deux mille cinq cents euros) euros nets dans l'hypothèse de l'installation d'un opérateur supplémentaire sur les emplacements loués à TOTEM France.

PRECISE que la convention prendra effet à compter de la date de signature des présentes.

AUTORISE Madame le Maire à prendre toutes mesures d'exécution de la présente délibération.

Certifié exécutoire

Transmis au représentant de l'Etat le

Publié, Affiché ou notifié le :

Le Maire - Catherine BASTARD

Fait et délibéré à Veigy-Foncenex le 27 juin 2025

Le Maire – Catherine BASTARD

01 JUIL 2025

01 JUIL 2025



La secrétaire de séance – Isabelle DEMIERRE